

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 avril 2026

LA CRÉATION D'UNE CARTE FAMILLE OUVERTE DÈS LE DEUXIÈME ENFANT - (N° 2612)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 18

présenté par

Mme Sicard, M. Monnier, M. Casterman, M. Ménagé, M. Dussausaye, Mme Dogor-Such, M. Muller, Mme Loir, Mme Ranc, M. Lioret, Mme Mélin, M. Emmanuel Taché, M. Bentz, Mme Levasseur, M. Florquin et M. Frappé

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--